



Erreur parcelle de terrain

Par **benoit992**, le **16/12/2010** à **14:04**

Bonjour,
nous avons signé un contrat de réservation pour un terrain de 394 mètres carrés
A la réception des documents du notaire la parcelle ne fait plus que 335 mètres carrés.

Ma question était qu'a t-on comme recours sachant que la signature devant notaire est prévue fin du mois ?

Merci

Par **fabienne034**, le **16/12/2010** à **14:40**

bonjour,

soit vous cassez le contrat et vous avez droit à des dommages, soit plus simplement, vous demandez une réduction substantielle du prix du terrain

pour tout savoir sur le prix du terrain

<http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>